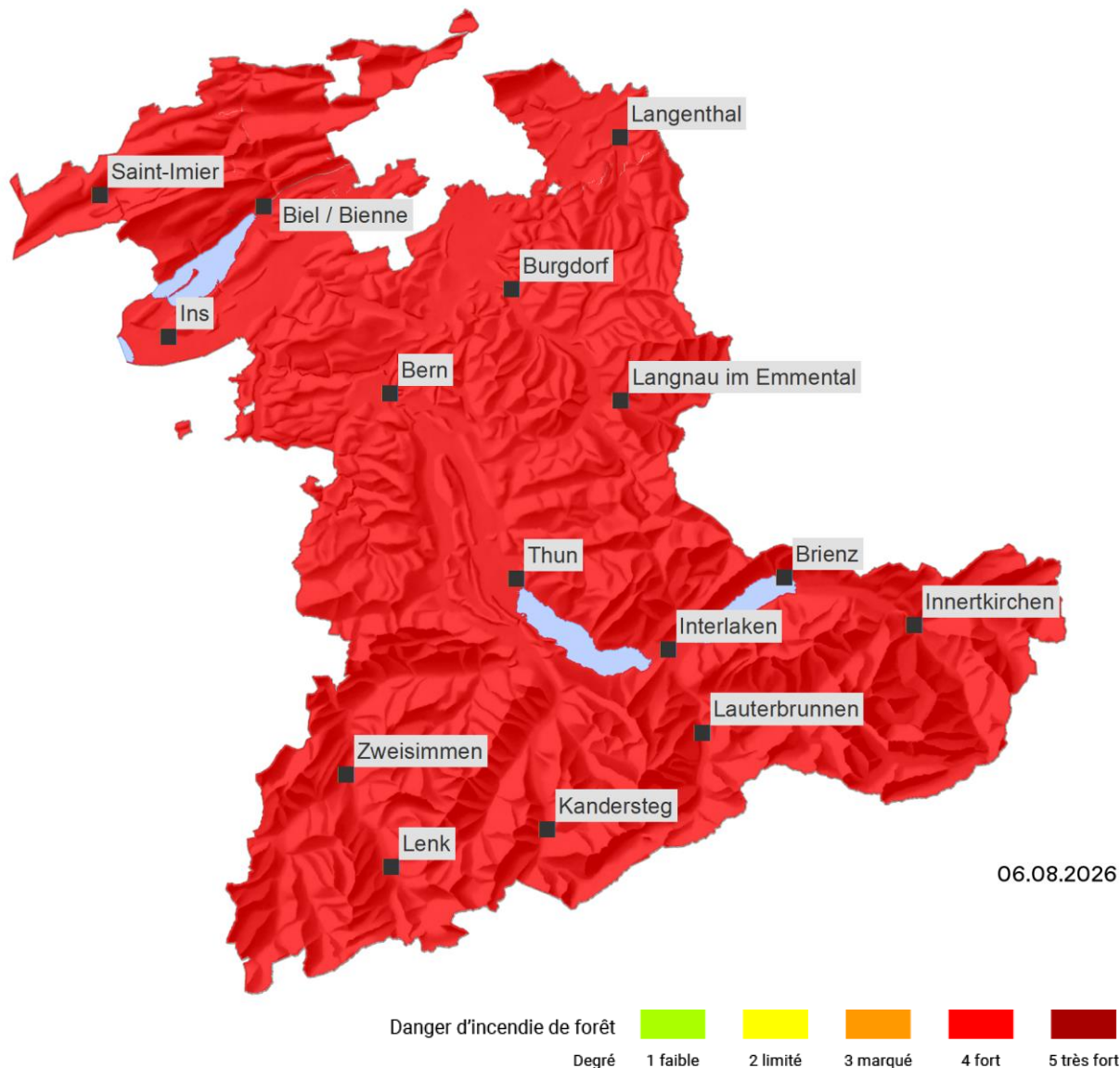




Evaluation du danger d'incendie de forêt valable à partir du 6 août 2026 à 12 h

Danger d'incendie de forêt fort



Degré de danger

Le danger d'incendie de forêt est qualifié de «fort» (degré 4) dans tout le canton de Berne.

Consignes de comportement

Les préfectures du canton de Berne ont décrété une interdiction de faire du feu en forêt et à proximité de la forêt (50 m), suite au danger fort d'incendie de forêt. Jusqu'à révocation de la mesure, il est interdit dans tout le canton de faire du feu en forêt ou à proximité de la forêt.

Au-dehors des périmètres d'interdiction, **il faut absolument renoncer à faire du feu lors des conditions venteuses (annoncées)**. Sans vent, n'allumer des feux qu'avec la plus grande prudence. Surveiller en permanence les feux et éteindre immédiatement les flammèches. Éteindre entièrement les braises avant de quitter le lieu.

Description du danger

Dans les régions où le danger d'incendie de forêt et de broussailles est qualifié de « fort » (degré 4), des incendies peuvent se déclarer facilement. La litière est de nouveau sèche et peut s'enflammer facilement. Dû aux végétaux secs, l'intensité du feu et l'ampleur de sa propagation sont importantes. Le sol brûle sur une grande profondeur, les flammes sont hautes. Le feu peut couvrir dans le sol. Il faut s'attendre à des feux de couronnes dans les peuplements de conifères composés de petits arbres et sur les versants en pente. En cas de vent, des flammèches peuvent se développer parmi des végétaux facilement inflammables et dans les peuplements de conifères.

Attention ! : Le feu peut avoir un comportement dangereux, en particulier dans les peuplements de conifères se trouvant sur des versants en pente. Il peut en effet se propager très rapidement sous l'effet de rafales.

Incidents particuliers des derniers jours

Pendant les deux semaines passées, 29 petits feux de végétation ont été rapportés, surtout dans la région de Berne ainsi que le long du pied sud du Jura (Figure 1). Les sources de feu les plus fréquentes étaient les mégots de cigarettes et des feux déclenchés intentionnellement (Figure 2).

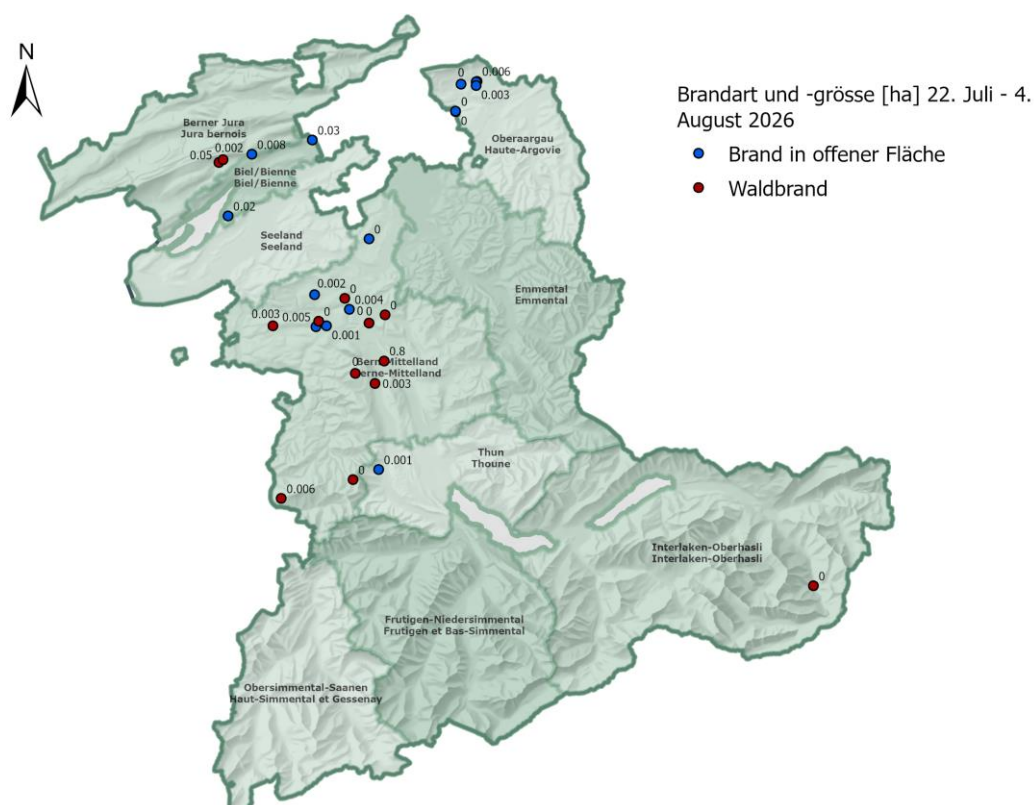


Figure 1: Genre des feux de végétation du 22 juillet au 4 août 2026.

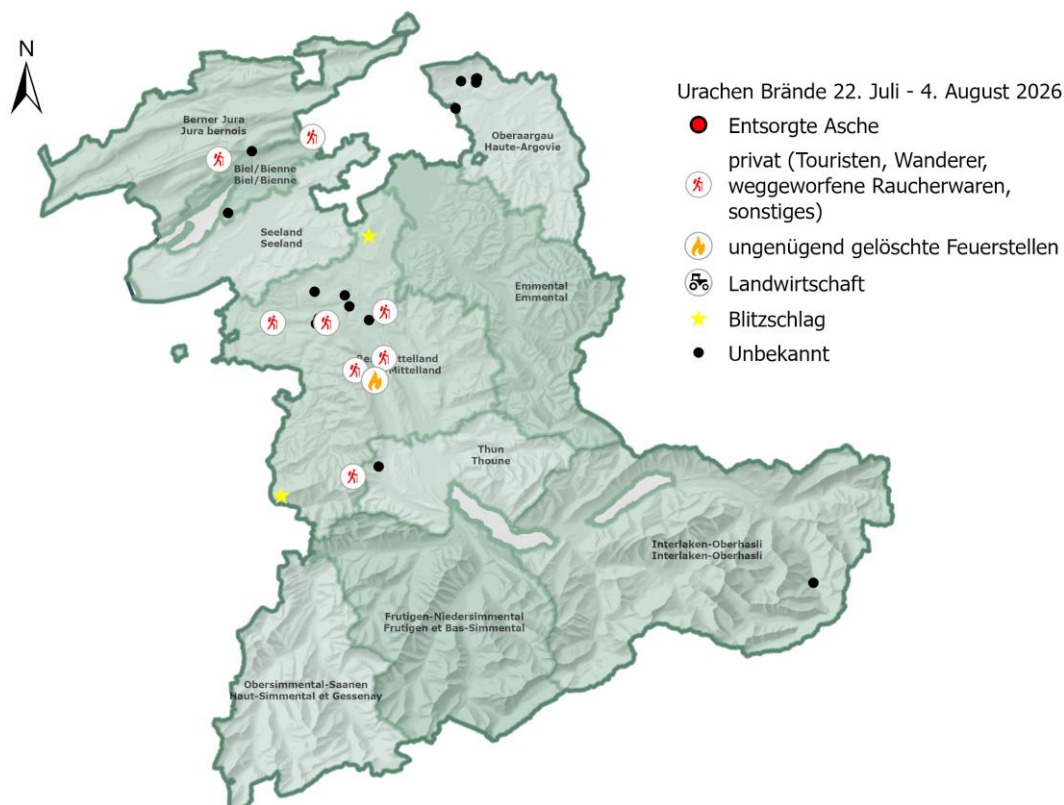


Figure 2: Origine des feux de végétation du 22 juillet au 4 août 2026.

Situation générale

Au début de cette semaine, les premières précipitations étendues depuis début juin sont tombées dans l'ouest du canton de Berne. Celles-ci ont détendu la litière surtout sur les champs. Les sols sont souvent secs. Les champs ont l'air automnal au nord de Thourne.

Les hêtres se présentent bruns dans le Jura bernois, le Mittelland et les Préalpes. Les sapin et les épicéas ne changent de couleur que localement. Dans l'Oberland bernois, que quelques changements de couleur sont observés pour les hêtres jusqu'à maintenant.

Evolution et tendance

Avec les températures chaudes, la précipitation tombée sera bientôt évaporée et l'inflammabilité augmente de nouveau. Pour vendredi, une bise modérée est annoncée, à partir de dimanche un vent d'ouest modérée.

Évaluation du danger d'incendie de forêt dans les cantons voisins

Quelques cantons de voisinage ont augmenté le danger d'incendie de forêt en degré 5. Ceci est parfois dû au fait que les mesures y sont connectées directement avec le degré de danger.

Tous les cantons voisins ont un acte législatif interdisant le feu d'artifice et le feu en forêt et à proximité des forêts ou généralement le feu en pleine air.

Mesures

Pour toutes les questions concernant des interdictions à faire du feu, les préfètes restent à disposition.

La Division dangers naturels offre des renseignements aux pompiers concernant les incendies de forêt, disponible par les centrales d'engagement.

Le développement du danger d'incendie de forêt est observé en continu par la division dangers naturels. La prochaine disposition ordinaire est prévue le 13 août 2026.